



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Unité administrative et affaires générales

LE VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ, A DIX-HUIT HEURES, LE BUREAU SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA SALLE CROIX DE FER DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR YVES DURBET.

PRESENTS : M. JEAN CLAUDE RAFFIN, MME LAURE PION, M. JACQUES ARNOUX, M. HERVE GENON, M. ALEXANDRE ALBRIEUX, MME PASCALE OSTRY, M. ERIC VAILLAUT (EN VISIO, DEPART A 20H20), M. PATRICK PROVOST, MME JOSYANE BAZIN, M. PHILIPPE GIRARD (DEPART A 19H20), M. JEAN-PAUL MARGUERON (ARRIVEE A 19H), M. PIERRE-YVES BONNIVARD.

ABSENTS EXCUSES :

M. BERNARD COVAREL, M. JEREMY TRACQ, MME JOSIANE JACOB.

PERSONNES ASSOCIEES :

M. NICOLAS CLEMENT, DIRECTEUR DU SPM ;
M. FABIEN BONNAFFOUS, CHARGE DE MISSION SCOT AU SPM ;
MME MANUELA ROCCA, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE ITALIE – TELT ;
M. XAVIER DARMENDRAIL, DIRECTEUR ADJOINT DIVISION PRODUCTION ET DIRECTEUR DIRECTION PROCEDURES, ACCORDS, CONCERTATION FRANCE – TELT ;
M. MATTEO BERTELLO, DIRECTEUR DIRECTION PROCEDURES, ACCORDS, CONCERTATION ITALIE – TELT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALEXANDRE ALBRIEUX

DATE DE LA CONVOCATION : 15 OCTOBRE 2025

DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence, ainsi que les représentants de la société TELT d'avoir bien voulu participer à cette réunion sur le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – PRÉSENTATION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE MISES EN ŒUVRE EN ITALIE DANS LE CADRE DU GRAND CHANTIER LYON-TURIN PAR M. XAVIER DARMENDRAIL, Directeur Adjoint Division Production et Directeur Direction Procédures, Accords et Concertation France, Mme MANUELA ROCCA, Directrice générale adjointe Italie et M. MATTEO BERTELLO, Directeur Direction Procédures, Accords et Concertation Italie – TELT ;

Les représentants de la société TELT dressent le panorama des mesures d'accompagnement du territoire mises en œuvre en Italie dans le cadre du Grand Chantier Lyon-Turin, dont la présentation est jointe au présent procès-verbal. Une discussion s'établit avec l'assemblée sur les acteurs de cette démarche, ses modalités de fonctionnement et les questions de fiscalité liées au chantier.

Au terme de cet échange, M. Jean-Paul MARGUERON rejoint l'assemblée.

2- VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2025 ;

La liste des points ci-après est validée à l'unanimité par le bureau syndical :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025 ;
- Rapport des décisions prises lors du bureau du 21 octobre 2025 ;
- SCOT : institution d'une gouvernance pour la gestion du foncier en ENAF dont la mobilisation est encadrée par le SCOT ;
- Soutien à la pratique du covoitage : modalités de poursuite du dispositif de rétribution des covoitureurs ;

- SPRH : information sur la validation de l'avenant au PACTE Maurienne du service public de rénovation de l'habitat actant d'un changement de périmètre en conséquence de la sortie de la CCMG du dispositif et de l'actualisation du plan d'actions ;
- Finances :
 - Décision modificative n°3 sur le budget principal : décision modificative visant à permettre le versement de leur part de FEDER aux partenaires menant des actions dans le cadre du projet "mobilité" du PITer Hautes Vallées 2030 - projet SE DEPLACER - financé par le programme ALCOTRA 21-27, dont le SPM est chef de file ;
 - Décision modificative n°4 sur le budget principal concernant le chapitre 012 des frais de personnel afin d'augmenter les crédits sur la fonction EEA en vue de ne pas être en dépassement en fin d'année ;
 - Décision modificative n° 1 sur budget Transport scolaire : abonder le chapitre 65 (6588) de 40 326,23 € afin de permettre de rembourser la Région d'un trop perçu de subventions sur l'année scolaire 2024-2025 ;
 - EEA : Achat d'un violon d'occasion ;
 - EEA : Achat d'un saxophone d'occasion ;
- RH :
 - Adhésion au contrat groupe MNT pour risques statutaires souscrit par le CDG 73 ;
 - Adhésion au contrat groupe MNT pour risques santé souscrit par le CDG 73 ;
- Transports scolaires : Avenant à la convention de financement entre le SPM, la commune de La Tour en Maurienne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 2023 pour le financement d'un car de capacité VHD (35 places et plus) pour permettre la prise en charge des élèves vers le lieu de restauration scolaire ;
- GEMAPI : approbation de la convention relative à la gestion collective des situations d'urgence à enjeux multiples en Maurienne version 2025 ;
- Agriculture :
 - Plan pastoral territorial : point d'étape du PPT n° 3 et engagement du SPM dans la démarche d'élaboration d'un PPT n°4 ;
 - Validation de la stratégie alimentaire de territoire et des actions à mettre en œuvre ;
- Motion de soutien pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FERROGLOBE de Montricher-Albanne et appel à l'action des pouvoirs publics pour la pérennité de l'activité ;
- Questions et informations diverses.

3 – SCOT : INSTITUTION DU COMITE DE GOUVERNANCE POUR LA TERRITORIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE ;

M. BONNAFOUS, chargé de mission SCoT au SPM, présente le contexte et les enjeux de l'institution de cette gouvernance : le projet de SCoT du Pays de Maurienne, arrêté le 29 avril 2025, définit dans son document d'orientations et d'objectifs (DOO) une trajectoire de réduction de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), en compatibilité avec la loi Climat et Résilience d'août 2021. Le DOO décline ce principe d'une maîtrise de la consommation d'ENAF au travers d'enveloppes foncières à l'échelle Maurienne, affectées à différents usages : habitat permanent, activités touristiques, activités économiques (autres que touristiques), équipements.

La création d'une instance territoriale de gestion partagée et raisonnée des ENAF à mobiliser à l'échelle du Pays de Maurienne est rendue nécessaire par l'absence de territorialisation dans le DOO du SCoT des 13ha d'ENAF dévolus aux activités touristiques. De manière à assurer une gestion concertée et anticipée des ENAF mobilisés durant les 20 ans de mise en œuvre du SCoT, il est proposé d'instaurer cette gouvernance à l'échelle Maurienne sans se limiter aux seuls usages touristiques, selon les modalités suivantes :

- Ne pas créer de nouvelle commission mais confier ces attributions à la commission SCoT-TEPOS existante, qui émettra sur ce sujet des avis simples, non contraignants pour les porteurs de projet et les communes à l'origine de la saisine, à l'inverse de ceux qu'elle émet sur les modifications de PLU, qui sont des avis conformes. Cette instance de gouvernance est conçue comme une instance de concertation et de dialogue sur la gestion du foncier ENAF au niveau de la vallée ;
- Inviter les communes à solliciter la commission sur ce sujet le plus en amont possible. Son objectif est d'instaurer un dialogue le plus en amont des procédures pour aboutir à un partage équilibré et raisonné de la mobilisation des ENAF en Maurienne ;
- Instituer des critères d'analyse et de décision fondés sur les prescriptions du DOO du SCoT selon les thématiques concernées.

M. RAFFIN réagit à cette présentation en proposant d'élargir l'intitulé de cette commission au-delà du foncier économique, pour prendre en compte la gestion du foncier ENAF en général, dont la mobilisation

est encadrée par le SCoT. M. RAFFIN suggère encore d'indiquer clairement la répartition des rôles entre cette commission et le comité syndical, ainsi que de préciser si ces attributions liées à la gestion des ENAF seraient également destinées à concerner la démarche TEPOS, dont la commission SCoT-TEPOS a également à connaître.

Moyennant la prise en compte des remarques de M. RAFFIN, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour que le comité syndical puisse délibérer pour instituer cette commission et définir ses modalités de fonctionnement selon les propositions émises ci-dessus. Elle valide également le fait d'en informer la commissaire enquêtatrice dans le cadre de l'enquête en cours sur la révision du SCoT Maurienne.

M. BONNAFOUS en profite pour faire un point sur le déroulement de l'enquête. Il souligne notamment le fait que la participation et les réactions du public sont faibles à ce stade, ce qui est assez habituel sur ce type d'enquête.

M. DURBET le questionne sur l'opportunité pour les élus de déposer des avis. M. BONNAFOUS indique que selon la nature des observations, les élus intéressés seront sollicités pour réagir.

Au terme de cet échange, M. GIRARD quitte l'assemblée.

4 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ; FONCTION PUBLIQUE_20251021_01_ACTUALISATION_DU_TABLEAU_DES_EMPLOIS

M. CLEMENT, directeur du SPM, présente les modifications apportées au tableau des emplois, qui concernent l'établissement d'enseignement artistique de Maurienne :

- Revalorisation de quatre emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Modification de douze emplois permanents dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire du service inférieur à 10% par suite de l'augmentation ou de la diminution des inscriptions d'élèves, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- Suppression et création de quatre emplois permanents dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire de service supérieure à 10%, par suite de l'augmentation ou de la diminution des inscriptions d'élèves à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- Suppression et création d'un emploi permanent dans le cadre d'un emploi vacant non pourvu et de l'apparition d'un nouveau besoin à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- Suppression de deux emplois permanents dans le cadre d'un départ en retraite, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Après avoir pris connaissance de cet exposé, le bureau, suivant l'avis favorable du comité social territorial (CST) du 17 octobre 2025, valide à l'unanimité ces modifications et le tableau actualisé des emplois du SPM.

5 – SOUTIEN A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE : MODALITES DE POURSUITE DU DISPOSITIF DE RETRIBUTION DES COVOITUREURS ;

Mme PION, vice-présidente à la mobilité et aux transports scolaires du SPM, expose le contexte et la problématique du soutien au covoiturage : lors de la dernière réunion de la commission mobilité, les élus ont réaffirmé leur souhait de maintenir un système d'indemnisation du covoiturage en Maurienne afin de poursuivre la dynamique sur une troisième année. Par ailleurs, fin juin, les élus présents au comité de pilotage départemental ont également salué le succès du dispositif. Cependant, certains territoires ont fait part de leur difficulté à soutenir financièrement la poursuite du dispositif sur l'année 2026. Ces difficultés tiennent essentiellement à la prise en charge par l'ensemble des EPCI des échanges avec les territoires de Métropole Savoie, dans un contexte de baisse générale des dotations de soutien apportées aux collectivités. Très impactés par ces échanges, Arlysère et le SMAPS ont annoncé la suspension du soutien au covoiturage en 2026. La sortie du dispositif d'Arlysère dès la fin 2025 aura un impact sur l'enveloppe financière du SPM.

Mme PION ajoute qu'à partir de ces éléments, différents scénarios ont été travaillés avec Blablacar Daily afin de permettre le maintien de la gratification des covoitureurs pour la Maurienne tout en la rendant soutenable financièrement en jouant sur la rémunération du covoitureur et sur la prise en compte ou non des trajets hors Maurienne. Les principes suivants ont été adoptés :

- le maintien de l'indemnisation des trajets avec les territoires voisins (Arlysère et Métropole Savoie), afin de ne pas pénaliser les habitants de Porte de Maurienne, ainsi qu'il avait été évoqué lors de la dernière commission mobilité ;
- un abaissement à 1€ de l'indemnisation des trajets entre 5 et 10 km puis le maintien de 10 cts d'euros le km supplémentaire. Les options proposées évaluent ainsi l'impact sur le nombre de

trajets (et donc l'enveloppe financière) d'une incitation max comprise entre 2€, 2.5€ et 3€ (20, 25 ou 30km).

Ces scénarios ont été soumis pour avis à la commission mobilité. Ces simulations se basent sur une estimation du nombre de trajets en intégrant le coût opérateur lié aux commissions aux trajets et un coût opérateur lié au fonctionnement du dispositif (plateforme, communication). A titre indicatif, les plans de financement affichent la participation estimée par EPCI. Ce ne sont que des estimations et du prévisionnel, cela demande encore à être affiné. Pour rappel, le montant de financement prévisionnel pour 2024-2025 est de 59 420 € pour une hypothèse de 16 000 trajets réalisés.

Mme PION présente le résultat de cette consultation en indiquant que, pour les EPCI ayant répondu, 3 se sont prononcés en faveur de l'option 2 (4C, CCMG, CCHMV), et un en faveur de l'option 3 (3CMA). M. MARGUERON, président de la 3CMA, précise que cette décision de son EPCI était liée au public concerné sur son territoire, qui était moins concerné par les grands trajets.

M. DURBET propose de sélectionner l'option préconisée par la 3CMA, option minimale sur laquelle l'ensemble des EPCI pourrait se rejoindre. Le bureau se range à ses vues et valide à l'unanimité la proposition de l'option 3 au vote du comité syndical du 28 octobre.

6 – SPRH : INFORMATION SUR LA VALIDATION DE L'AVENANT AU PACTE MAURIENNE DU SERVICE PUBLIC DE RENOVATION ENERGETIQUE ACTANT D'UN CHANGEMENT DE PERIMETRE, EN CONSEQUENCE DE LA SORTIE DE LA CCMG DU DISPOSITIF ET DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'ACTIONS ;

Mme OUSTRY, vice-présidente transition énergétique du SPM expose qu'un avenant est proposé aux élus du SPM afin d'acter la sortie de la CCMG du périmètre du Pacte territorial du SPRH porté par le SPM pour le compte des 5 intercommunalités. En effet, une étude pré-opérationnelle réalisée sur Maurienne Galibier entre juin 2024 et avril 2025 a validé la nécessité de réaliser un pacte territorial propre à cette communauté de communes afin de répondre à l'ambition du territoire et aux besoins. Un volet accompagnement et des aides aux travaux sont également mises en place.

L'avenant portera sur le changement de périmètre et la baisse des objectifs quantitatifs associés. Le plan d'action et financement seront ainsi actualisés. Deux éléments sont notables à ce titre :

- L'avenant propose également d'intégrer des actions de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) afin d'améliorer les conseils auprès des ménages sur les aspects juridiques et fiscaux. L'ADIL pourra proposer une permanence supplémentaire par mois sur le territoire (vraisemblablement une en Haute Maurienne Vanoise et une sur Porte de Maurienne en alternance). Le coût supplémentaire lié à l'action de l'ADIL est de 5175€/an ;
- Concernant l'action de SOLIHA, les montants n'ont pas été modifié par rapport à l'an dernier. En effet sur la mobilisation des ménages, SOLIHA propose de conserver un forfait de 9 000€ avec le même nombre de permanences afin d'augmenter leur présence sur la 4C et la CCPM (5 permanences sur la 4C et 5 permanences sur la CCPM). Les permanences sur ces deux territoires n'ont pas bien fonctionné et beaucoup ont dû être annulées. Nous allons essayer de proposer des actions de communication pour booster ces lieux. On conserve également 20 diagnostics préalables en espérant que 2026 verra la dynamique redémarrer.

Au plan financier, du fait de ces deux ajustements, le budget resterait quasiment à l'identique par rapport à 2025 malgré la prise en charge antérieure par la CCMG de 13% des dépenses de certaines actions.

Le budget 2026 devrait s'élever à 31 289 € (contre 30 589 € en 2025) avec la répartition suivante entre les EPCI :

EPCI	Résidences Principales	Logements vacants	Total	Répartition financière
CC Haute Maurienne Vanoise	4070	852	4922	7 657 €
CC Coeur de Maurienne Arvan	6996	953	7949	12 367 €
CC du canton de La Chambre	3428	492	3920	6 098 €
CC Maurienne Galibier				0 €
CC Porte de Maurienne	2963	358	3321	5 167 €
Total Pays de Maurienne	17457	2655	20112	31 289 €

Pour rappel, le budget 2025 :

EPCI	Résidences Principales	Logements vacants	Total	Répartition financière
CC Haute Maurienne Vanoise	4052	925	4977	6 577 €
CC Coeur de Maurienne Arvan	6989	959	7948	10 502 €
CC du canton de La Chambre	3406	558	3964	5 238 €
CC Maurienne Galibier	2519	442	2961	3 913 €
CC Porte de Maurienne	2912	387	3299	4 359 €
Total Pays de Maurienne	19878	3271	23149	30 589 €

Suite à cette présentation, l'assemblée émet à l'unanimité un avis favorable à l'entrée de l'ADIL dans le dispositif et un avis défavorable à maintenir en l'état l'enveloppe financière prévue pour les actions de SOLIHA en répartissant les permanences initialement prévues sur Maurienne Galibier sur les autres territoires.

Ces éléments feront l'objet d'une présentation lors du bureau et du comité syndical du 28 octobre. Ils seront soumis à délibération lors d'un prochain comité syndical, lorsque le retour de l'avis des services de l'Etat et de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) aura pu être obtenu et que les communautés de communes auront pu elles-mêmes délibérer à son propos.

7 – ABATTOIR DE MAURIENNE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS VISANT A AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA SECURITE DES OPERATEURS, L'HYGIENE ET LA PROTECTION ANIMALE EN BOUVERIE ;

SUBVENTION_20251021_02_DEMANDE_DE_SUBVENTION_TRAVAUX_ABATTOIR

M. ALBRIEUX prend la parole. Il indique que l'abattoir multi espèces de Maurienne (bovins, ovins, caprins, équins) fonctionne depuis 1998 sur la commune de Saint-Etienne-de-Cuines.

Les utilisateurs de l'abattoir se répartissent entre une trentaine de bouchers, une dizaine d'éleveurs réguliers qui approvisionnent bouchers et grandes surfaces de Savoie essentiellement, et une centaine d'éleveurs pour des abattages familiaux.

Cet équipement, essentiel au développement des circuits courts engagé sur le territoire depuis plusieurs années, permet une valorisation au juste prix des productions locales. En limitant leurs déplacements, il contribue également au bien-être des personnes et des bêtes.

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), propriétaire de cet outil de proximité et la Société d'exploitation de l'abattoir (SA) investissent régulièrement grâce à des financements publics dont l'Europe, l'Etat, le Département de la Savoie et les collectivités locales de la vallée :

- 143 425 € HT en 2023 (SPM) pour un réaménagement des vestiaires et du bureau des services vétérinaires permettant d'améliorer les conditions de travail des opérateurs ;
- 196 059 € HT en 2022 (SA) pour l'acquisition d'un nouveau groupe froid et d'un système de stérilisation des outils de la chaîne bovine ;
- 204 878 € HT en 2019 (SPM) pour la modernisation de la tête de ligne d'abattage de la chaîne ovine.

En 2024, des travaux d'extension des stabulations devaient être engagés dans le but d'optimiser la sécurité et les conditions de déchargement et d'hébergement des animaux dans un objectif de modernisation et de consolidation de l'outil d'abattage. Des financements du Département de la Savoie et de l'Etat avaient été attribués en soutien à ce projet sur une base prévisionnelle de 195 000 € HT de dépenses.

Suite aux dysfonctionnements révélés à la fin de l'année 2024 par l'action de l'association L214, qui a conduit à la suspension de l'activité de l'abattoir de Maurienne du 14 novembre 2024 au 20 janvier 2025, un audit réalisé a laissé ressortir la nécessité d'étendre le programme d'investissements à court terme afin d'améliorer les conditions de travail, la sécurité des opérateurs, l'hygiène et la protection animale. Le programme d'investissements étendu viserait ainsi les travaux suivants, dont le plan figure en annexe, à la charge du SPM :

- Modernisation et sécurisation des stabulations et de l'amenée des bovins par la création d'un nouveau quai, de parcs collectifs complémentaires et de logettes supplémentaires en épis, ainsi

que de couloirs de suivi séparés homme – animal, d'un dispositif de nettoyage adapté et du remplacement des abreuvoirs existants ;

- Modernisation des lignes d'abattage : poste de travail des têtes mécanisé, dispositif de maintien des peaux au niveau du bistouri, pupitre de pesée ;
- Modification de l'élévateur des ovins : levage après saignée directement depuis le restrainer ;
- Reconstruction de l'aire d'évacuation des bacs déchets avec bascule au sol ;
- Crédit d'un circuit en zone « sale », avec ses hygiène dédié, pour permettre de mutualiser le poste d'aménée et de travail des abats en triperie.

Cet élargissement du programme de travaux engendre une augmentation de la dépense d'investissement, qui nécessite pour le SPM de solliciter des compléments de subventions auprès de ses partenaires. Le plan de financement actualisé de l'opération, incluant les travaux déjà réalisés, s'établirait comme suit :

DEPENSES ACTUALISEES			RECETTES PREVISIONNELLES		
	HT	TTC	FINANCEUR	MONTANT	%/HT (actualisé)
Vestiaires et sanitaires (travaux REALISES Printemps 2023)					
Lot n°1 Maçonnerie/démolition	44 060,00 €	52 872,00 €	ETAT (DETR) (ACQUIS)	120 000,00 €	25%
Lot n°2 Electricité/Chauffage	3 150,00 €	3 150,00 €	CD73 (Circuits courts) (ACQUIS)	122 000,00 €	26%
Lot n°3 Menuiseries	6 628,00 €	7 953,60 €	CD73 (SOLLICITE)	69 331,97 €	14%
Lot n°4 Platrerie/Peinture	12 927,00 €	15 512,40 €	FAST (SOLLICITE)	47 833,00 €	10%
Lot n°5 Sols souples/Faiences	17 556,55 €	21 067,86 €	MAC (SOLLICITE)	21 000,00 €	4%
Lot n°6 Plomberie/Sanitaires	30 047,00 €	36 056,40 €	SPM	98 164,94 €	21%
Location Bungalows	5 650,00 €	6 780,00 €			
Aléas	0,00 €	0,00 €			
ME	10 000,00 €	12 000,00 €			
Sous-total	130 018,55 €	155 392,26 €			
Bouverie (Actualisation suite AUDIT 2025)					
AMO ADIV 2024	13 406,78 €	16 088,14 €			
Travaux	265 797,29 €	318 956,75 €			
Divers et imprévus	13 289,86 €	15 947,83 €			
Honoraires ME...	55 817,43 €	66 980,92 €			
Sous-total	348 311,36 €	417 973,63 €			
TOTAL	478 329,91 €	573 365,89 €		478 329,91 €	100%

Après avoir entendu cet exposé, le bureau valide à l'unanimité le programme de travaux, le plan de financement et sollicite les subventions complémentaires nécessaires auprès du département de la Savoie, du FAST et de TELT dans le cadre des mesures agricoles collectives selon les montants déterminés ci-dessus. Il autorise par ailleurs le président à signer tout document afférent à ces demandes.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER POUR LE POSTE D'ANIMATION ET DE GESTION 2026 DU PROGRAMME LEADER TAM 2023-2027 ;

SUBVENTION_20251021_03_DEMANDE_DE_SUVBENTION_POSTE_LEADER_TAM-2023-2027

M. DURBET expose que la convention d'entente intercommunale Leader TAM 2023-2027, approuvée par délibération le 20 juin 2023, fixe les modalités de portage et de mise en œuvre de la programmation, soit, pour le Syndicat du Pays de Maurienne, un poste de chargée de mission à 0,6 ETP permettant l'accompagnement des porteurs de projets ainsi que l'animation et/ou la co-animation des instances (comité d'audition Maurienne, comité de programmation, réunion du GAL).

Le montant total des dépenses éligibles au FEADER est au maximum de 39 554,62 € (masse salariale et coûts indirects forfaitisés).

Pour le financement du poste d'animation et de gestion, il s'agit de solliciter les sources de cofinancement disponibles, à savoir l'Europe au titre du FEADER, à compter du 1er janvier 2026 selon le plan de financement ci-après :

EUROPE Programme LEADER	CONSEIL DÉPARTEMENTAL SAVOIE CRÉDITS SPÉCIFIQUES EUROPE	SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TOTAL
50 %	30 %	20 %	100 %
19 777,31 €	11 866,38 €	7 910,93 €	39 554,62 €

Le bureau valide à l'unanimité cette action, le plan de financement lié, sollicite les soutiens correspondants auprès des financeurs d'autorise le président à signer tous les documents afférents à ces demandes.

**9 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES POSTES EN INGENIERIE 2026 du SPM ;
SUBVENTION_20251021_04_DEMANDE_DE_SUVBENTION_POUR_FINANCEMENT_POSTES_INGENIERIE_2026**

M. CLEMENT expose qu'afin de conduire les différents dossiers et thématiques portés par le SPM pour l'année 2026, les postes des agents en charge du développement culturel, de l'équipe projet développement local du contrat départemental Maurienne, de l'animation de la démarche de transition énergétique du Pays de Maurienne, de l'accueil de la Maison de la Justice et du Droit, de l'animation touristique et de la promotion digitale doivent être maintenus en sollicitant les sources de cofinancement disponibles : l'Europe, au titre du programme ALCOTRA, et le département de la Savoie, au titre du Contrat Départemental Maurienne (CDM).

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

- Développement culturel :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Salaires bruts + charges patronales (0,70%)	34 420,00 €	Département de la Savoie (CDM)	16 521,00 €	40
Déplacements, indemnités journalières (5%)	1 721,00 €			
Frais de structure (15%)	5 163,00 €	Syndicat du Pays de Maurienne	24 783,00 €	60
TOTAL	41 304,00 €		41 304,00 €	100

- Équipe projet :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Poste Direction / coordination (1ETP)	59 975,00 €	Département de la Savoie (CDM)	50 000,00 €	48
Poste communication /web (1 ETP)	44 496,00 €			
La dépense subventionnable comprend les salaires bruts et les charges patronales		Syndicat du Pays de Maurienne	54 471,00 €	52
TOTAL	104 471,00 €		104 471,00 €	100

- Animation de la démarche de transition énergétique du Pays de Maurienne :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Poste (0,8 ETP)	53 074,00 €	Département de la Savoie (CDM)	19 106,00 €	30
Frais de déplacements /Indemnités journalières (5%)	2 653,00 €	FEDER (ALCOTRA)	22 500,00 €	35,3
Frais de structure (15%)	7 961,00 €	Syndicat du Pays de Maurienne	22 082,00 €	34,70

TOTAL	63 688,00 €		63 688,00 €	100
-------	-------------	--	-------------	-----

- Accueil MJD

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Poste Accueil MJD (80%)	30 759,00 €	Département de la Savoie (CDM)	6 151,00 €	20
La dépense subventionnable comprend les salaires bruts et les charges patronales		Syndicat du Pays de Maurienne	24 608,00 €	80
TOTAL	30 759,00 €		30 759,00 €	100

- Animation tourisme et promotion digitale

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC	%
Salaires bruts + charges patronales (0,70%)	30 896,00 €	Département de la Savoie (CDM)	18 537,00 €	50
Déplacements, indemnités journalières (5%)	1 544,00 €	Europe / PIter/ FEDER	10 000,00 €	27
Frais de structure (15%)	4 634,00 €	Syndicat du Pays de Maurienne	8 537,00 €	23
TOTAL	37 074,00 €		37 074,00 €	100

Ces plans de financement sont validés à l'unanimité par le bureau, qui sollicite les subventions nécessaires auprès du département de la Savoie, de l'Europe ou de tout autre co-financeur non répertorié à ce jour pour la mise en œuvre de ces actions, et décide d'inscrire celles-ci à son budget et d'autoriser le président à signer tout document qui y serait relatif.

10 – GEMAPI : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DU CONTRAT

VERT ET BLEU DE L'ESPACE BELLEDONNE ;

SUBVENTION_20251021_05_DEMANDE_DE_SUBVENTION_POUR-CONTRAT-BLEU-ET-VERT-ESPACE-BELLEDONNE

M. CLEMENT rappelle le contexte : l'Espace Belledonne a mis en place un Contrat Vert et Bleu (CVB), visant à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. La stratégie du Contrat Vert et Bleu a été validée à l'occasion du comité de pilotage du 20 février 2020, en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs du territoire.

Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2021-2026), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Savoie et le Conseil départemental de l'Isère.

Le périmètre du Contrat Vert et Bleu recoupe celui du SPM, au niveau du secteur des Hurtières et de la Plaine du Canada (communes d'Argentine, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Pierre-de-Belleville, Val d'Arc, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne).

Initialement, le SPM avait inscrit deux actions à ce contrat, validées par le comité syndical du 30 mars 2021 :

Volet « Etudes »

ETU 2	3.5	Elaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur le bassin de l'Arc	SPM
--------------	------------	--	------------

Montant total de l'action : 48 000 € TTC dont autofinancement du SPM de 9 600 € TTC.

Volet « Travaux »

TRA 9	3.6	Restauration de zone(s) humide(s) sur le bassin de l'Arc	SPM
--------------	------------	---	------------

Montant total de l'action : 150 000 € TTC dont autofinancement du SPM de 30 000 € TTC.

Lors du bilan à mi-parcours du Contrat Vert et Bleu, et compte-tenu des conclusions du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) lancé en 2021, le SPM a souhaité revoir la seconde action.

En effet, avant même d'engager de potentiels travaux de restauration ou préservation de zones humides, il est apparu nécessaire d'approfondir les diagnostics de certaines zones humides, notamment celles présentant un caractère opérationnel favorable (bonne maîtrise du foncier). Le SPM souhaite ainsi poursuivre la démarche d'amélioration des connaissances sur les zones humides prioritaires de son territoire telle qu'elle a été engagée dans la seconde phase du PGSZH mise en œuvre dès 2023. Une dizaine de sites supplémentaires pourrait ainsi être étudiée dans le cadre du CVB.

L'action 3.6 consistera donc désormais à acquérir des connaissances sur les zones prioritaires situées dans le périmètre de l'espace Belledonne, en se basant sur des expertises de terrain. Cela conduirait à réévaluer le montant de l'action à : 36 000 € TTC dont autofinancement du SPM de 7 200 € TTC.

A l'unanimité, le bureau approuve la modification du contenu de l'action de l'action 3.6 du Contrat Vert et Bleu de l'Espace Belledonne, valide l'engagement du SPM à porter cette action dans sa nouvelle version, notamment à y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires, autoriser le Président du Syndicat du Pays de Maurienne à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de tout financeur potentiel pour la réalisation de cette action, ainsi qu'à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

Après cette délibération, M. VAILLAUT quitte la séance.

11 – MAURIENNE TV : COURRIER DE M. LE PRESIDENT DE LA 3CMA :

M. MARGUERON présente le contenu du courrier adressé aux présidents d'EPCI et du SPM le 19 août 2025, par lequel il questionne l'avenir et le financement de la télévision locale « Maurienne TV ». Il indique à ce stade n'avoir été destinataire d'aucune réponse de la part des collectivités concernées et renouvelle sa proposition d'organiser une réunion avec les différentes parties intéressées sur les suites données à ce service.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le bureau, afin que chaque intercommunalité puisse être amenée à s'exprimer et à se positionner.

12 – PROJET DE DEMI-DIFFUSEUR DE LA PRAZ : COURRIER DE M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SFTRF ;

M. DURBET rappelle l'historique de ce dossier : lors de la visite du Ministre TABAROT à Modane, la question du projet de demi-diffuseur de La Praz a été reposée et M. le préfet a chargé M. le Directeur général de la SFTRF d'interroger le SPM pour participer au financement de l'étude, estimée à 150 000 €, dont la moitié devait être prise en charge par la SFTRF, un quart par le département de la Savoie et un quart par les collectivités de la vallée.

M. DURBET ajoute que le SPM, par courrier daté du 12 juin 2025, avait alors répondu favorablement à cette demande, sous la double réserve que, d'une part, des garanties financières lui soient offertes sur la réalisation de l'aménagement et, d'autre part, que la solution alternative de gratuité de l'A43 sur la

portion de Saint-Michel-de-Maurienne à Modane pour les véhicules de catégorie 1, 2 et 5, en maintenant la circulation sur la RD 1006 tant que la sécurité n'est pas remise en cause par des évènements géologiques soit étudiée.

M. DURBET donne ensuite lecture de la réponse du Directeur général de la SFTRF, qui se fait le relais du retour obtenu du Ministère des transports, concédant de l'infrastructure, informant le territoire qu'il ne lui apparaît pas envisageable de donner une suite favorable aux deux sollicitations réalisées.

M. DURBET indique souscrire à la position de Jérémy TRACQ qui, par courriel, a fait part du caractère non satisfaisant de la fin de non-recevoir opposée par la SFTRF, et invite à solliciter une réunion avec son Directeur général. Le bureau souscrit à l'unanimité à cette proposition.

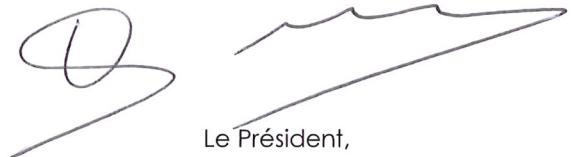
M. GENON réagit en indiquant qu'il pourrait être opportun de constituer un groupe de travail destiné à réfléchir aux autres options de moyen terme qui pourraient être envisagées. Cette proposition est également validée à l'unanimité.

13 – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES.

Aucune question ou information diverse n'est formulée.

Séance clôturée à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Alexandre ALBRIEUX


Le Président,
Yves DURBET



Mesures d'accompagnement Italie

21 octobre 2025

COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES, TERRITORIALES ET SOCIALES LIÉES AUX TRAVAUX

La Délibération n° 67 du CIPE du 7 août 2017 intègre les « fonds compensatoires » établissant que le montant des travaux et des mesures compensatoires ne doit pas excéder 2 % du coût total des travaux : elle établit que le montant maximal de **98,95 millions d'euros**, réparti comme suit :

- ✓ **9,56 millions d'euros** pour les mesures compensatoires de « **priorité 1** », **déjà financé**, en application de la **Délibération n° 62/2016 du CIPE**. Le financement a été versé à la Région du Piémont dans le cadre d'un accord spécial entre le MIT et la Région du Piémont ;
- ✓ **32,13 millions d'euros** pour les mesures compensatoires de « **priorité 2** », **déjà financé**, au sein du premier lot de construction des travaux financés avec la **Délibération n° 67/2017 du CIPE**. Le financement est transféré du MIT à la Région du Piémont avec la Convention MIT-FS-TEL-T-Région Piémont; la Région Piémont est responsable du suivi des projets de compensation.
- ✓ **57,26 millions d'euros**, prévus par la résolution CIPE n° 67/2017, **pas encore financé**; le protocole d'accord a été signé au début de l'année 2024 entre le Ministère des Transports, l'Observatoire et la Région Piémont pour le financement de 32 projets pour un total de 50 millions d'euros.

RIFERIMENTI NORMATIVI COMPENSAZIONI

- Conformément à l'art. 165 du Décret Légitif n° 163/2006, le montant des travaux et des mesures compensatoires pour l'impact territorial et social étroitement lié à la fonctionnalité des travaux ne doit pas dépasser **2 % du coût total des travaux**;
- Pour le projet NLTL, la part de l'Italie dans le coût de l'ensemble des travaux étant égale à **4 947,46 millions d'euros**, la limite des dépenses pour les travaux et les mesures compensatoires pour l'impact territorial et social est égale à **98,95 millions d'euros** ;
- Les mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre dans les communes suivantes : Bussoleno, Chiomonte, Giaglione, Gravere, Mattie, Meana di Susa, Mompantero, Salbertrand, Susa, Venaus, Caprie, Torrazza Piemonte, San Didero, Chianocco, Buttiglieri Alta, Cesana Torinese.

LE «PATIO DEL TERRITORIO» ET LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Le **Patto del Territorio** signé en 2018 entre le Commissaire du Gouvernement (Président de l'Observatoire TO-LY), la Région Piémont et TELT, est l'outil commun de planification des interventions compensatoires et d'accompagnement sur les chantiers (L.R. 4/2011). Les objectifs du Patto del Territorio :

1. mise en œuvre des travaux d'atténuation (responsabilité de **TELT**)
2. mise en œuvre des mesures d'accompagnement au chantier, conformément à la **loi régionale 4/2011** :
 - *Promouvoir la formation et l'emploi*
 - *favoriser la réduction de l'impact sur le territoire et l'environnement*
 - *Garantir la santé publique et protéger l'environnement*
 - *Assurer la transparence et la communication*
3. Mise en œuvre de mesures et **d'ouvrages d'accompagnement de l'environnement, du territoire et social** :
 - *Redéveloppement de l'environnement et protection du territoire*
 - *Mesures d'économie d'énergie, de développement des sources d'énergie renouvelables*
 - *Mesures en faveur des activités agricoles*
 - *Mesures en faveur des activités touristiques*
 - *Mesures pour les activités de production*
 - *Développement de la connectivité physique et infotélématique*
 - *Développement, valorisation, protection et gestion du patrimoine forestier et agricole*
 - *Récupération et revalorisation du patrimoine bâti public*
 - *Récupération des centres historiques et interventions de redéveloppement urbain*

PRIORITÉ 1 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES - 9,56 MLN€

MISURA	COMUNE INTERESSATO	INTERVENTO	COSTO STIMATO DEL PROGETTO	SOGGETTO AGGIUDICATORE	STATO DI AVANZAMENTO
Sviluppo di infrastrutture e servizi	Chiomonte	Realizzazione di dorsale per fornitura metano nell'ambito del territorio comunale	2.500.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso
Sviluppo di infrastrutture e servizi	Chiomonte	Realizzazione di nuova cabina prefabbricata Framar di ricezione rete, sezionamento linee m.t. in partenza, nuovo trasformatore, nuovi sezionamenti	300.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso
Messa in sicurezza territorio	Susa	Progettazione del nuovo ponte sulla SS 25 e primi interventi di messa in sicurezza idrogeologica dell'area	304.108,67	Regione Piemonte	Bando affidamento progettazione
Messa in sicurezza territorio - viabilità	Susa	Lavori di costruzione di un percorso pedonale lungo la SP 209 Mompantero	80.487,48	Regione Piemonte	Concluso nel 2016
Messa in sicurezza territorio	Susa	Interventi per il miglioramento dell'intersezione con la SP 241 in Susa (accesso Ponte degli Alpini)	76.718,85	Regione Piemonte	Concluso nel 2016
Messa in sicurezza territorio - viabilità	Susa	Lavori di adeguamento dell'intersezione di corso Couvert con la SS 25 a Susa: rotatoria sperimentale	30.000,00	Regione Piemonte	Concluso nel 2019
Messa in sicurezza territorio	Susa	Lavori di adeguamento dell'intersezione di corso Couvert con la SS 25 a Susa: intervento definitivo	140.000,00	Regione Piemonte	Affidamento lavori
Messa in sicurezza territorio - viabilità	Susa	Nuova localizzazione rotatoria SP 24 in corrispondenza del Corso Generale Dalla Chiesa - Ponte Brianson	200.000,00	Regione Piemonte	Concluso ottobre 2020
Messa in sicurezza territorio - viabilità	Susa	Interventi di adeguamento idraulici sulla SP 24: ricostruzione manufatto di attraversamento sul rio Scaglione in Comune di Susa + manutenzione straordinaria manufatto di attraversamento sul rio Roda	500.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso
Messa in sicurezza territorio	Chiomonte	Paravalanghe e dighe in località Verger	900.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso
Messa in sicurezza territorio	Chiomonte	Argine deviatore località Verger	330.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso
Messa in sicurezza e riqualificazione degli edifici pubblici - edilizia scolastica	Susa	Opere di manutenzione straordinaria e miglioramento energetico dell' istituto ITIS Susa	300.000,00	Regione Piemonte	Concluso nel 2021
Riqualificazione offerta turistico-culturale	Susa	Valorizzazione patrimonio archeologico recupero Teatro civico e pertinenze - Restauro gradinata accesso Castello	3.900.000,00	Regione Piemonte	Lavori in corso (Valorizzazione patrimonio archeologico recupero Teatro civico e pertinenze - € 3.461.315,02)
			€ 9.561.315,00		

PRIORITÉ 2 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES - 32,13 MLN€

Total décaissé par la Région Piémont: **€ 5.020.978**

Total dépensé par les entités bénéficiaires: **€ 4.100.706**

N	PROGRAMMA	PROMOTORE	AREA INTERVENTO	TITOLO	IMPORTO INTERVENTO	STATO DI AVANZAMENTO dati al 31/12/24
1	SMART ECONOMY (sviluppo e incentivazione delle attività economiche)	Innovaper - Ascom	Media ed Alta Valle di Susa e Alta Val Chisone (Comuni di Meana, Gravere, Chiomonte, Salbertrand)	La Valle di Susa - il regno delle strade d'alta quota	€ 2.704.580,18	1,4 %
2	SMART ECONOMY (sviluppo e incentivazione delle attività economiche)	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione e Comune di Chiomonte	Sistemazione e messa in sicurezza dei percorsi naturalistici per la fruizione della sentieristica esistente, oggi compromessa	€ 354.699,04	0,9 %
3	SMART ECONOMY (sviluppo e incentivazione delle attività economiche)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Potenziamento circuiti piste da trekking e cicloturistiche	€ 415.000,00	74,7 %
4	Valorizzazione agricoltura della montagna e imprenditoria locale	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Progetto di Riqualificazione Agricola e di Recupero della Viticoltura Chiomontina (P.R.A.Re.Vi.C.)	€ 2.458.475,73	5,4 %
5	Valorizzazione agricoltura della montagna e imprenditoria locale	Unione Montana Alta Valle Susa	Comune di Giaglione, Comune di Gravere e Comune di Exilles	Progetto per il recupero paesaggistico e la valorizzazione dell'agricoltura montana nel Comune di Giaglione, Gravere e di Exilles	€ 1.237.012,90	32,9 %
6	Valorizzazione agricoltura della montagna e imprenditoria locale	Innovaper - Coldiretti	Comune di Cesana	Laboratori di trasformazione, promozione e vendita dei prodotti delle filiere locali	€ 1.152.771,88	2,9 %
6	Valorizzazione agricoltura della montagna e imprenditoria locale	Innovaper - Coldiretti	Comune di Bussoleno	Laboratori di trasformazione, promozione e vendita dei prodotti delle filiere locali	€ 620.723,32	0 %
7	Valorizzazione agricoltura della montagna e imprenditoria locale	Innovaper - Cna	Comune di Susa – Bussoleno e/o Buttiglieria	Acceleratore d'impresa, rivolto alle micro e piccole imprese operanti nei territori montani	€ 1.773.495,20	25,6 %
8	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Manutenzione straordinaria dell'esistente impianto idroelettrico Touron	€ 1.490.000,00	53,4 %
9	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Realizzazione impianto a biomasse (cipatto) al Frais per riscaldamento stabili ed attivazione filiera del legno	€ 1.206.000,00	10 %
10	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Realizzazione impianti fotovoltaici e solari termici su edifici pubblici	€ 800.000,00	39 %
11	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Illuminazione Pubblica e videosorveglianza	€ 500.000,00	83,7 %
12	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Gravere	Comune di Gravere	Impianto di derivazione d'acqua ad uso idroelettrico dal Torrente Gelassa in territorio del Comune di Gravere	€ 1.254.747,85	0,8 %

PRIORITÉ 2 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES - 32,13 MLN€

N	PROGRAMMA	PROMOTORE	AREA INTERVENTO	TITOLO	IMPORTO INTERVENTO	STATO DI AVANZAMENTO dati al 31/12/24
13	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Completaamente rete metano nel territorio comunale di Chiomonte	€ 3.128.218,00	25,1 %
14	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Allacciamenti rete gas	€ 1.330.121,40	0 %
15	SMART ENERGY (risparmio energetico – idroelettrico, biomasse, geotermia)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Nuovo impianto idroelettrico Combascura – Molieres	€ 930.000,00	5,7 %
16	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Regione Piemonte	Comune di Bussoleno	Sistemazione idraulica tratto terminale Rio Moletta e sistemazione pendii parte alta del bacino interessati dagli incendi del novembre 2017	€ 2.482.893,28	0 %
17	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Regione Piemonte	Comune di Bussoleno	Sistemazione idraulica Rio Rocciamelone - tratto Via Rocciamelone Orrido e sistemazione dei pendii parte apicale del conoide interessati dagli incendi del novembre 2017	€ 1.596.145,68	0 %
18	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Regione Piemonte	Comune di Bussoleno	Minimizzazione del rischio frane sui versanti interessati dagli incendi del novembre 2017	€ 443.373,80	0 %
19	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Regione Piemonte	Comune di Mompantero	Messa in sicurezza del versante con esecuzione vallo paramassi in Frazione Urbiano	€ 360.000,00	0 %
20	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Regione Piemonte	Comune di Mompantero	Sistemazione idraulica Rio Gendola a valle di località Urbiano.	€ 270.000,00	0 %
21	Aree incendiate a varia severità	Regione Piemonte	Comune di Mompantero e Comune di Venaus	Sistemazione del versante con reti paramassi a protezione della Fraz. Berno di Venaus	€ 700.742,12	0 %
22	SMART ENVIRONMENT (salvaguardia, riqualificazione, messa in sicurezza territorio)	Comune di Salbertrand	Comune di Salbertrand	Sistemazione idraulica e messa in sicurezza del Rio Chanteloube, Rio Secco, Rio Geronda nel Comune di Salbertrand	€ 2.660.242,80	1,7 %
23	SMART MOBILITY (connettività, materiale e info-telematica)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte e Comune di Gravere	Interventi nei comuni di Chiomonte e Gravere per garantire l'accessibilità veicolare alla località Pian del Frais	€ 1.135.036,93	0 %
24	SMART MOBILITY (connettività, materiale e info-telematica)	Regione Piemonte su richiesta dell'Unione Montana Valle Susa	Media ed Alta Valle di Susa	Contributi digitali contro l'abbandono della montagna e del territorio agricolo	€ 425.638,85	0 %
25	SMART MOBILITY (connettività, materiale e info-telematica)	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Riqualificazione aree destinate a parcheggio	€ 700.000,00	36,7 %
					€ 32.129.918,96	

PRIORITÉ 3 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES – 50,10 MLN€

(PROJETS NON FINANCIÉS À CE JOUR)

Nuovo collegamento ferroviario Torino-Lione - Delibera CIPE 67/2017 - Opere e misure di accompagnamento PRIORITA' 3

ALLEGATO 1 – Elenco dei progetti finanziati per ciascun Comune

N	Promotore	Area Intervento	Titolo	Importo Intervento	Importo totale finanziamento
1 1	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Valorizzazione sito archeologico de La Maddalena. Piano di Riqualificazione Patrimonio Immobiliare (pubblico) – PIRIPIC: Museo archeologico del neolitico, necropoli e Apici.	€ 1.390.000,00	
2 2	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Valorizzazione sito archeologico de La Maddalena. Piano di Riqualificazione Patrimonio Immobiliare (pubblico) – PIRIPIC: Riqualificazione Palazzo Levis (o Paleologo).	€ 2.610.000,00	
3 -	Comune di Chiomonte	Comune di Chiomonte	Ospitalità delle maestranze. Contributi per l'adeguamento degli immobili pubblici da adibire ad alloggi per il personale occupato nei cantieri dell'Opera ferroviaria.	€ 1.912.000,00	
					€ 5.912.000,00
4 1	Comune di Salbertrand	Comune di Salbertrand	Tutela valorizzazione e riassetto del territorio	€ 5.100.000,00	
5 2	Comune di Salbertrand	Comune di Salbertrand	Efficientamento e recupero del patrimonio edilizio esistente	€ 4.045.051,60	
					€ 9.145.051,60
6 4	Comune di Susa	Comune di Susa	Ponte pedonale Torrente Cenischia	€ 650.000,00	
7 9	Comune di Susa	Comune di Susa	Centro di Valle Eccellenze Eno-Agro-Alimentari	€ 2.000.000,00	
8 11	Comune di Susa	Comune di Susa	Parco Archeologico Re Cozio	€ 500.000,00	
9 14	Comune di Susa	Comune di Susa	Palestra di Roccia	€ 200.000,00	
10 16	Comune di Susa	Comune di Susa	Polo Formativo Integrato	€ 1.000.000,00	
11 18	Comune di Susa	Comune di Susa	Porta Savoia	€ 250.000,00	
12 19	Comune di Susa	Comune di Susa	Piazza Savoia e Percorso Archeologico	€ 1.600.000,00	
13 20	Comune di Susa	Comune di Susa	Parco Ferroviario Polifunzionale	€ 1.900.000,00	
14 22	Comune di Susa	Comune di Susa	Casa delle Associazioni	€ 1.800.000,00	
15 -	Comune di Susa	Comune di Susa	Studio geotermico utilizzo acque di galleria	€ 100.000,00	
16 8	Comune di Susa	Comune di Susa	Ospitalità lavoratori NLTL Palazzo di Città. Contributi per l'adeguamento degli immobili pubblici da adibire ad alloggi per il personale occupato nei cantieri dell'Opera ferroviaria.	€ 838.000,00	
					€ 10.838.000,00
17 1	Comune di Bussoleno	Comune di Bussoleno	Rigenerazione ex cinema Narciso in Palamontagna	€ 3.400.000,00	
18 10	Comune di Bussoleno	Comune di Bussoleno	Recupero e riqualificazione dell'edificio "a corte" di Via W. Fontan N. 8 – LOTTO II	€ 2.230.742,12	
					€ 5.630.742,12
19 2	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Realizzazione di impianto irriguo a pressione per l'irrigazione	€ 1.600.000,00	
20 5	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Impianto a biomassa per sostituzione caldaie edificio comunale e scuole	€ 600.000,00	
21 6	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Realizzazione di alpeggio comunale, recupero delle baite di proprietà comunale	€ 1.200.000,00	
22 7	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Adeguamento e messa in sicurezza del salone polivalente	€ 3.500.000,00	
23 8	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Via ferrata della Gran Rotsa	€ 800.000,00	
24 13	Comune di Giaglione	Comune di Giaglione	Realizzazione di posteggio su terreno comunale	€ 90.000,00	
					€ 7.790.000,00

PRIORITÉ 3 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES – 50,10 MLN€

(PROJETS NON FINANCIÉS À CE JOUR)

25	2	Comune di Gravere	Comune di Gravere	Ampliamento bacino di ritenuta acqua <i>(Complettamento e ampliamento progetto n. 5 Fase II)</i>	€ 1.154.747,85
26	-	Comune di Gravere	Comune di Gravere	Impianto idroelettrico Rio Gelassa <i>(Integrazione progetto n. 12 Fase II)</i>	€ 345.252,15
€ 1.500.000,00					
27	2	Comune di Torrazza P.te	Comune di Torrazza P.te	Rigenerazione urbana finalizzata al riuso e alla ri-funzionalizzazione eco-sostenibile dell'area storico / concentrica del Comune di Torrazza	€ 3.527.871,40
28	-	Comune di Torrazza P.te	Comune di Torrazza P.te	Manutenzione straordinaria, rigenerazione urbana e messa in sicurezza del patrimonio comunale, nonché interventi di risparmio ed efficientamento energetico di edifici comunali	€ 535.000,00
€ 4.062.871,40					
29	-	Comune di Buttigliera Alta	Comune di Buttigliera Alta	Riorganizzazione del sistema di raccolta rifiuti: fornitura ed annesse opere edili per la riqualificazione delle isole ecologiche	€ 1.500.000,00
€ 1.500.000,00					
30	1	Comune di Chianocco	Comune di Chianocco	Progetto per la realizzazione di una rotatoria all'incrocio tra la SS 25 del Moncenisio e la SP 203 di Bruzolo	€ 1.722.077,00
€ 1.722.077,00					
31	2	Comune di Mattie	Comune di Mattie	Realizzazione impianti idroelettrici: zona rio corrente località' denominate "Pontetto" e "Cianonia" <i>(Studio progettuale)</i>	€ 1.000.000,00
€ 1.000.000,00					
32	4	Comune di Meana di Susa	Comune di Meana di Susa	Progetto per percorso d'arte ed eventi creativi nel comune di Meana di Susa (parte integrante del programma ENSAN)	€ 1.000.000,00
€ 1.000.000,00					
Totale fondi Priorità III					
€ 50.100.742,12					

PRIORITÉ 3 : TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES

RÉPARTITION DES RESSOURCES COMPENSATOIRES SUR LE TERRITOIRE (PROJETS NON FINANCIÉS À CE JOUR)

Comune	Priorità 3			Totale Finanziamento per Comune
	A	B	C	
	€ 47.350.742,12	€ 2.750.000,00	€ 50.100.742,12	
	importi assegnati	importi assegnati per ospitalità	Totale attribuzioni (A+B)	
Chiomonte	€ 4.000.000,00	€ 1.912.000,00	€ 5.912.000,00	€ 26.924.852,06
Salbertrand	€ 9.145.051,60		€ 9.145.051,60	€ 15.105.294,40
Susa	€ 10.000.000,00	€ 838.000,00	€ 10.838.000,00	€ 18.142.810,20
Bussoleno	€ 5.630.742,12		€ 5.630.742,12	€ 10.773.878,20
Giaglione	€ 7.790.000,00		€ 7.790.000,00	€ 8.419.699,04
Gravere	€ 1.500.000,00		€ 1.500.000,00	€ 3.716.760,75
Torrazza P.te	€ 4.062.871,40		€ 4.062.871,40	€ 4.062.871,40
Buttigliera Alta	€ 1.500.000,00		€ 1.500.000,00	€ 1.500.000,00
Cesana T.se	€ 0,00		€ 0,00	€ 1.152.771,88
Chianocco	€ 1.722.077,00		€ 1.722.077,00	€ 1.722.077,00
Mattie	€ 1.000.000,00		€ 1.000.000,00	€ 1.000.000,00
Meana di Susa	€ 1.000.000,00		€ 1.000.000,00	€ 1.000.000,00
UMAVS			€ 0,00	€ 3.130.219,03
TOTALE	€ 47.350.742,12	€ 2.750.000,00	€ 50.100.742,12	€ 96.651.233,96



Merci de votre attention

21 octobre 2025

